



Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
04 MAI 2017

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations *Séance du jeudi 27 avril 2017*

L'an deux mille dix-sept le 27 avril, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie à Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) représenté par M. Daniel PIQUET, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA) représenté par Francis LECLERCQ, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Ont été conviés pour assister au conseil syndical et donner des explications sur les sujets abordés : Monsieur Christian Denis et Madame Agnès Boutel, Président et Directrice du Smageaa ainsi que Monsieur Quentin FLEURET et Madame Caroline Delelis, du parc naturel régional.

M. Bouffart les remercie pour leur présence.

08 - 2017 ADOPTION DE LA COMPETENCE GEMAPI DANS L'AUDOMAROIS - ADAPTATION DES STATUTS DU SYMVAHEM

M. le Président expose au conseil qu'au 1^{er} janvier 2018, toutes les intercommunalités adhérentes au SYMVAHEM auront la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Si les termes de cette compétence sont déjà exercés par le SYMVAHEM, des questions restent en suspens : que contiennent concrètement les missions dans le cadre de cette compétence et définies

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 MAI 2017

dans le code de l'environnement ? Quelle adéquation des moyens du SYMVAHEM avec l'exercice de cette compétence ? Quelle solution en cas de superposition de compétence ?

Une adaptation des statuts du SYMVAHEM à cette prise de compétence est donc nécessaire à échéance du 1^{er} janvier 2018.

Il indique que le SMAGEAa a répondu à un appel à projets de l'agence de l'eau Artois Picardie dont l'objet est justement de clarifier les enjeux de cette compétence GEMAPI.

Le coût de l'expertise juridique accompagnée d'un volet animation et communication sur ce sujet est de l'ordre de 58 000 euros financés par l'agence de l'eau à hauteur de 39 000 euros.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité (10 voix pour et 0 contre):

- de prendre part à cette mission en participant au paiement du solde de l'étude hors subvention de manière conjointe avec le SMAGEAa,
- de fixer cette quote-part à 20% du reste à charge total comprenant le coût de l'expertise, les frais dédiés à l'animation et à la communication.
- d'autoriser le Président à signer la convention financière avec le SMAGEAa et tout document annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 02 MAI 2017

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER. le
-4 MAI 2017



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 avril, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie à Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) représenté par M. Daniel PIQUET, Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA) représenté par Francis LECLERCQ, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 MAI 2017

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Ont été conviés pour assister au conseil syndical et donner des explications sur les sujets abordés : Monsieur Christian Denis et Madame Agnès Boutel, Président et Directrice du Smageaa ainsi que Monsieur Quentin FLEURET et Madame Caroline Delelis, du parc naturel régional.

M. Bouffart les remercie pour leur présence.

**09 - 2017 - DELIBERATION DE PRINCIPE - MAITRISE DES EAUX DE SURFACE
EQUIPEMENT DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS, ANIMATION DU
RESEAU DES SYNDICAT MIXTES DE GESTION DES EAUX ET CULTURE DU
RISQUE - PROJET DE COOPERATION EUROPEENNE « CLIMATE ADAPTATION
TOOLS »**

Le Président indique que par délibération du 10/03/2017, la CAPSO a validé le principe d'acquérir de nouveaux équipements, savoir-faire et culture du risque inondations grâce au projet de coopération européenne Climate Adaptation Tools (CAT) dans le cadre du programme INTERREG 2 MERS. Il s'agit de développer des outils de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la vulnérabilité face aux inondations.

Sur les 4 territoires euro-régionaux, le projet CAT mobilise les services de maîtrise des eaux de surface des collectivités territoriales voisines comme

- en Belgique, la Province de Flandre Orientale (chef de file) et la Province de Flandre Occidentale, avec ses partenaires opérationnels comme le Parc Naturel Régional des Ardennes Flamandes et l'Agence Flamande de l'Environnement,
- aux Pays-Bas, l'autorité publique du Rijnland,
- en Angleterre, le Comté du Norfolk.

Le projet propose la définition d'une stratégie de mobilisation des groupes cibles (habitants mais aussi sécurité civile, société civile, entreprises, professionnels du bâtiment et scolaires et/ou étudiants) pour concevoir, démontrer, évaluer et adapter les outils répondant à chaque situation sur la zone des 2 mers et à différents niveaux d'intervention : mesures de prévention (céder), de protection (lutter), et de vigilance (culture du risque). Concrètement, il s'agit d'élaborer ensemble une « boîte à outils » transfrontalière en la matière.

Pour ce faire, les partenaires mobilisent les acteurs opérationnels, en charge d'actions pilotes – comme l'installation de batardeaux dans l'audomarois – de la communication et de l'animation territoriale en matière de culture du risque. Aussi le projet CAT permet-il de consolider le réseau des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire de la CAPSO – SYMVAHEM, SMAGEAa et SYMSAGEL – et d'accompagner les opérations qui leur sont déléguées.

La CAPSO compense les opérations inscrites au projet (selon des modalités qui restent à confirmer) à hauteur de la subvention FEDER qu'elle perçoit, à savoir 60% de leur coût. En plus des activités que la CAPSO porte en propre, ces opérations sont réalisées et prises en charge par les syndicats correspondants :

Par le SMAGEAa

- L'acquisition de batardeaux sur le périmètre CAPSO, sur la Commune de Blendecques, pour un coût de 124.000 €, intégralement compensé par la CAPSO. Ce coût représente 40% de 310.000 €, coût réévalué de l'intervention du SMAGEAa sur les zones à risques du périmètre CAPSO.
- La réalisation d'une étude de réduction de vulnérabilité dans le Marais Audomarois, qui implique
 - l'acquisition de matériel à hauteur de 25.000 €,
 - Un demi-poste sur un an pour mener cette étude, à hauteur de

Par le SYMVAHEM

- Un demi-poste d'animateur pour sensibiliser à la culture du risque et assurer le service post-installation des batardeaux,

A noter que ce poste sera mutualisé entre le SMAGEAa et le SYMVAHEM pour la première année, puis le demi-poste sera assumé par le SYMVAHEM.

Par le SYMSAGEL, qui partage la méthodologie de télégestion des ouvrages de gestion des crues, sans toutefois l'inscrire au projet, ses actions étant financées par ailleurs (PAPI d'intention de la Lys). L'expérience du SYMSAGEL en matière de lien transfrontalier avec la Belgique est également un atout pour le projet.

Par la CAPSO :

- une dotation d'équipement, d'aménagement et d'installation d'outils de réduction de la vulnérabilité issus de l'étude et du partenariat transfrontalier,
- Une formation des professionnels du bâtiment aux risques d'inondations liés aux changements climatiques, en lien avec la Maison de l'Habitat Durable et les formations sur les économies d'énergie (PCAET),
- La mise en œuvre locale et européenne :
 - la coordination technique et la gestion du projet, la participation aux rencontres transfrontalières, l'animation du réseau des SMAGE à l'échelle CAPSO,
 - l'intervention ponctuelle du service communication sur l'édition de supports et la « boîte à outils » transfrontalière,
 - l'intervention dans les écoles, les associations, auprès des habitants sur le thème du risque inondation (TAP, animation Marais...) et sur la transcription du risque dans les documents d'urbanisme.

Ces missions couvertes par des agents déjà en poste représentent 65% d'un ETP.

	Fonctionnement	Equipement/ prestation	TOTAL	Prise en charge CAPSO	FEDER	Reste à charge
CAPSO	139 500	164 300	303 800		300 672	200 448
SMAGEAa	24 300	149 000	173 300	153 580		19 720
SYMVAHEM	72 900		72 900	43 740		29 160
TOTAL	236 700	313 300	550 000	197 320		249 328

Le projet est organisé en 4 axes de travail : opérations pilotes, stratégie et capitalisation des savoir-faire, « boîte à outils » et communication, coordination du projet. Le coût de ces 4 volets porté sur le projet européen peut être évalué au maximum à 550.000 € avec un portage juridique et financier par la CAPSO qui pourrait solliciter le FEDER sur INTERREG à hauteur de 60% des équipements et du fonctionnement cités ci-dessus. Une première ébauche du projet a été approuvée par le programme INTERREG 2 mers, mobilisant du FEDER, sur l'objectif 3.1 Améliorer l'adaptation des territoires transfrontaliers aux changements climatiques. La préparation de la deuxième phase à déposer début mai est en cours. Une acceptation des financements européens cet été permettrait d'envisager la mise en œuvre du projet dès l'automne 2017. Après une phase de démarrage, le projet porterait sur 3 ans, jusqu'à décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical donne un avis sur ce projet conscient de l'opportunité que représente l'apport de fonds européen sur la mise en place d'une ingénierie dédiée à la réalisation des champs d'inondation contrôlée.

Toutefois, il conviendra de rencontrer la CAPSO afin d'avoir une solution de relais sur les années 2 et 3 en remplacement du SMAGEAa qui ne s'implique que sur l'année 1 pour ses besoins propres (à savoir une étude sur le marais).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

02 MAI 2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 02 MAI 2017

Le Président, José BOUFFART





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 avril, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie à Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) représenté par M. Daniel PIQUET, Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA) représenté par Francis LECLERCQ, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Ont été conviés pour assister au conseil syndical et donner des explications sur les sujets abordés : Monsieur Christian Denis et Madame Agnès Boutel, Président et Directrice du Smageaa ainsi que Monsieur Quentin FLEURET et Madame Caroline Delelis, du parc naturel régional.

M. Bouffart les remercie pour leur présence.

10 - 2017 DECISION MODIFICATIVE n°1 AU BUDGET PRIMITIF

M. le Président explique que lors du vote du compte administratif le conseil syndical a pu constater un déficit d'investissement de 14 863.45 €. Ce montant devait être reporté au budget primitif au compte 001 en dépense.

Il est donc proposé au Conseil Syndical de délibérer sur la décision modificative comme suit :

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 4 MAI 2017

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution d'investissement reporté en dépense	14 863.45 €
020	Dépenses imprévues en investissement	- 14 863.45 €

Le conseil syndical décide à l'unanimité (10 voix pour et 0 contre) de valider la décision modificative afin de régulariser le détail de la section d'investissement :

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

*Pour Copie Conforme, 02 MAI 2017
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

02 MAI 2017

Le Président, José BOUFFART






REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 MAI 2017



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	10

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du jeudi 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 avril, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie à Audrehem sous la Présidence de Monsieur José BOUFFART.

ETAIENT PRESENTS :

Les délégués titulaires : Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) représenté par M. Daniel PIQUET, Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Jacques André DELACRE (CCRA) représenté par Francis LECLERCQ, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Brigitte HAVART (CCPO), Jean-Claude HIRAUT (CAPSO), Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Absents/excusés :

Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Franck DELABASSERUE (CCPO).

Suppléants présents :

Jean PECQUEUX (CCRA)

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Michel MARCOTTE (CAPSO).

Appel, le quorum est atteint. Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Ont été conviés pour assister au conseil syndical et donner des explications sur les sujets abordés : Monsieur Christian Denis et Madame Agnès Boutel, Président et Directrice du Smageaa ainsi que Monsieur Quentin FLEURET et Madame Caroline Delelis, du parc naturel régional.

M. Bouffart les remercie pour leur présence.

<p align="center">11 - 2017 OPERATIONS D'ENTRETIEN DU 2^{ème} PROGRAMME DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUE DOUCE - SIGNATURE D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE</p>
--

M. le Président indique que pour compléter les premiers travaux réalisés durant l'hiver 2013/2014, sur les communes de Tournehem sur la Hem, Bonningues les Ardres, Herbinghen, Sanghen et Alembon (implantation de 2415 ml de haies anti-érosives et 250 ml de fascines), le SYMVAHEM a sollicité à nouveau la Chambre d'Agriculture pour réaliser un second programme d'aménagements.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 4 MAI 2017

Aujourd'hui les travaux ont été réalisés

Pour pérenniser les ouvrages implantés, le SYMVAHEM a pris la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien des ouvrages hydraulique douce.

M. le Président indique qu'il est nécessaire de lancer un marché à bons de commande pour les travaux d'entretien sur la période 2018 – 2020.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- lancer la consultation relative à ce marché d'entretien des aménagements hydraulique douce,
- signer tout document relatif aux demandes de subventions,
- signer le marché avec le prestataire présentant la meilleure offre économiquement étant entendu que les premières commandes seront effectuées sur l'exercice budgétaire 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme, 02 MAI 2017
Le Président.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

02 MAI 2017

Le Président, José BOUFFART



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "José Bouffart".



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "José Bouffart".

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 4 MAI 2017